

Bulletin d'inscription

La Basse Normandie A.P.V.A- 86

À retourner **accompagné de votre règlement** au plus tard le **15 avril 2010**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél : Portable :

Email :

Modèle Voiture :

Adhère au présent règlement.

Nombre de personnes :X 285 Euros
tarif adhérent soit.....Euros

Nombre de personnes :X 315 Euros
tarif non-adhérent soit.....Euros

Chambre single :+ 25 Euros



APVA86

- Hôtel de France -Le Patio-

215, Avenue de Paris 86000 POITIERS

apva86@free.fr

www.apva86.org

Tel : 05.49.51.14.94 ou 06.66.58.60.85

Fax: 09 55 33 53 06

Règlement



A.P.V.A. 86 – 2010

ART. 1 – PROGRAMME ET DESCRIPTION: *L'Amicale des Passionnés de Véhicules Anciens 86 organise une sortie en Basse Normandie du 13 au 16 mai 2010 inclus. L'inscription comprend :*

L'organisation générale

L'encadrement logistique

Le séjour en demi-pension à l'Hôtel

Un camion assistance. (Interventions

payantes)

ART.2 – DESCRIPTION: *Le séjour se compose de 4 jours (3 nuits) en Demi-pension et d'un repas gastronomique traditionnel le samedi soir.*

ART.3 - ENGAGEMENT – INSCRIPTION : *Toute personne qui désire participer à la sortie de l'Ascension doit adresser au secrétariat de l'A.P.V.A. 86 le bulletin d'inscription ci-contre. Les demandes d'inscriptions doivent obligatoirement être signées et **accompagnées d'un (des) chèque(s). Paiement accepté en 2 ou 3 fois.** L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement, dans ce cas, il le signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront sa réception.*

Par le seul fait de son engagement, toute personne prenant part à cette balade, adhère sans restriction au présent règlement.

ART.4 -CONDITIONS D'ANNULATION ET CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : *Pour être prise en compte, **toute annulation doit être faite par écrit** (courrier ou fax). En cas d'annulation de la part du participant, compte tenu des réservations et des acomptes déjà versés aux différents prestataires, du travail déjà accompli par l'organisation, sauf cas très graves étudiés au "cas par cas", les **conditions de remboursement seront les suivantes pour une annulation:***

- avant le **15/03/2010** : retenue forfaitaire de 50 € / personne
- entre le **16/03/2010 et le 14/04/2010** : retenue de 60 % sur le montant total de l'engagement
- après le **16/04/2010** : retenue de 100%

ART.5 - Clôture des inscriptions : *Le 15 avril et dès que le chiffre de 22 voitures est atteint*